

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2026-06-36

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour une prestation de service de nettoyage de l'ensemble des voies, trottoirs, caniveaux, places et espaces publics sur le territoire des communes de Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay

L'an deux mille vingt-six,

Le quatre juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Philippe ANTOINE, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Présents : Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU, Laurent BRUNET, Magali HANNECART, Marc LEPETIT, Virginie BARBOUX, Anne GOVIN, Stéphane ORAIN, Laurence BABONNEAU, Matthieu CHATIGNOUX, Marie-Catherine ASSEMAN, Alexis CHAVELAS, Vanessa AMAR, Hella BHOURI, Amélie de SAINT-MARS, Bérangère SAVRE, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Thomas BATIGNE

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Carl MAUGER à Nathalie ZENOU
Julien MATALOU à Jérôme FENAILLON
Brice REGA à Magali HANNECART
Gilles STUDNIA à Amélie de SAINT-MARS
Edouard LEO à Bérangère SAVRE

Absents

Sophie LAFEUILLADE
Sophie PERSONNE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Jérôme FENAILLON, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre partie législative du Code de la Commande publique (articles L2113-6 L2113-8) ;

Considérant que les communes de Chavenay et de Saint-Nom-la-Bretèche souhaitent créer un groupement de commandes dans le but de faciliter les prestations de service de nettoyage de l'ensemble des voies, trottoirs, caniveaux, places et espaces publics sur leur territoire respectif ;

Considérant ce groupement permettra à ses membres d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses en réalisant des économies d'échelle ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « **Finances – Économie – Commande publique** », et « **Travaux-Urbanisme – Cadre de vie** » en date du 28 mai 2026 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes dans le but de faciliter la prestation de service de nettoyage de l'ensemble des voies, trottoirs, caniveaux, places et espaces publics sur leur territoire respectif ;

Accepte que la commune soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

**Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 04 juin 2026**

Le secrétaire de séance
Jérôme FENAILLON



Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE



Mis en ligne le **08.06** 2026
Document rendu exécutoire le **08.06** 2026

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

